

Le 23 juillet 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes
patrick.jehannin@gmail.com

à

Monsieur le Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1, avenue de la Préfecture
35042 – Rennes Cedex

Objet : enregistrements des débats de l'assemblée
Ref : lettre suivie 1K 013 388 4201 0

Monsieur le Président,

Pour des motifs qui sont de mon point de vue tout aussi regrettables que contestables, les comptes rendus des séances du Conseil départemental ne sont jamais disponibles avant au moins 6 mois.

C'est la raison pour laquelle j'ai sollicité le 11 avril 2016 copie des enregistrements sonores des sessions de l'assemblée de janvier et mars 2016 qui sont immédiatement disponibles.

Devant les réticences manifestes et répétées du département d'Ille-et-Vilaine à appliquer les dispositions relatives à la communication des documents qu'il détient, j'ai pris soin de vous confirmer le 6 mai 2016 ma ferme décision de saisir la CADA pour avis, dans l'hypothèse où - comme malheureusement trop souvent - je serais confronté à un refus implicite de communication à l'expiration du délai de rigueur, soit : le 12 mai 2016.

Ayant pour habitude de faire ce que je dis, j'y ai procédé le 24 mai 2016.

Cette démarche est indispensable pour faire valoir ses droits devant le tribunal administratif.

Comme moi, vous avez été informé de la date d'examen de cette demande : le jeudi 21 juillet 2016.

Sans commentaire aucun, le lundi 18 juillet, soit plus de 3 mois après ma requête... donc avec au moins 2 mois de retard et à la veille d'un verdict qui ne fait guère de doute, j'ai reçu par courriel émanant du responsable du « service Assemblée, Affaires juridiques et Documentation » du Département des liens me permettant de télécharger ces enregistrements.

On ne peut pas mieux confirmer la recevabilité de ma demande.

Constatant qu'à ce jour aucun des comptes rendus des débats de l'assemblée du premier semestre n'a été publié et sachant par expérience que je ne risque pas d'y avoir accès de sitôt, je sollicite par la présente communication des enregistrements sonores des sessions du Conseil départemental des mois d'avril et juin 2016.

Je serai très attentif au respect des délais de transmission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin